

Mairie de la Garde

Arrondissement de Val-de-Vau

Du 2nd novembre 1854 an mil huit cent cinquante-deux, à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Louis Liennet Vincens
 âgé de trente deux ans, né à Val-de-Vau département
 du Mar le 2nd du mois de Janvier mil
 huit cent vingt profession de Cultivateur domicilié
 à la Calade département du Mar fils majeur de Jean-
 Baptiste Vincens avari profession de Cultivateur domicilié
 à la Calade département du Mar et de Anne de la Fontaine
 Paul, veuf de Catherine Portanier d'une part la fille et la mère en présence de
 Et de Louise Lubaly Cérame Bernié, Domiciliée
 âgée de dix neuf ans, née à Lyons département du Mar
 le dix neuf du mois de mai mil huit cent trente trois domiciliée
 à la Calade département du Mar fille mineure de
 Joseph Jean-Baptiste Bernié profession de Cultivateur
 domicilié à la Garde département du Mar
 et de Lubaly Audier impuissante et convalescente d'autre part.

Les actes préliminaires sont : la publication de l'échange fait par le Maire de la Garde et de la Commune de la Calade par et par nous deux opposés les dimanches
 vingt quatre et vingt six octobre dernier dernière affichée pendant le délai voulu
 par la loi.

Et nous nous sommes réunis les futurs époux, celui de sexe mâle en première
 nous en la future épouse.

Lequel de nous opposés devant nous par et par nous deux opposés le dit acte civil à la
 Commune de la Calade par et par nous deux opposés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,
 ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les
 droits et les devoirs respectifs des époux.



De Feuille, C. Pascalle

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, et nous que les par et
 nous deux opposés.

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ni la date de
 de mois et mil huit cent cinquante par devant
 M^{re}
 pasteur à département de

Les contractants ont déclaré, rendre en mariage, l'un Louise Cérame Bernié, Domiciliée
 domiciliée à la Garde Louis Liennet Vincens

En présence de moi Louis Pascalle département du Mar domicilié à la Garde
 département du Mar âgé de quarante trois ans, profession
 de pasteur, nous nous en allés au greff.

De moi François Charles Besson département du Mar domicilié à la Garde
 âgé de quarante deux ans, profession
 de cultivateur, nous nous en allés au greff.

De moi Pierre Louis Latty département du Mar domicilié à la Garde
 âgé de trente un ans, profession
 de cultivateur, nous nous en allés au greff.

Et de moi Joseph Héris département du Mar domicilié à la Garde
 âgé de vingt cinq ans, profession
 de cultivateur, nous nous en allés au greff.

Après quoi, moi Louis Pascalle, Maire de la Commune de la Garde
 faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite pub-
 liquement dans la principale salle de la maison communale, et qui a été signé avec moi, par le
 Procureur impérial, les futurs époux, et nous que les par et nous deux opposés. Le tout
 en la forme et en la substance ci-dessus.

Pascalle, Latty, Héris